

Applications mobiles: les PME françaises partagées entre confiance et laisser-faire
Mobilité

Posté par : JulieM

Publié le : 17/1/2013 13:30:00

Une étude d'Absolute Software révèle les **applications mobiles "chouchou" ou bâtes noires** des directions informatiques françaises.

Le boom des Smartphones dans le monde entier est à l'origine de la prolifération d'un nombre toujours plus grand d'applications mobiles. Conséquence directe de cet effet de mode, elles débarquent entre les murs de nos entreprises, mais aussi sur les portables ou tablettes professionnelles des Français.

Une étude d'Absolute Software Corporation, spécialiste des logiciels et services de gestion et de sécurisation des ordinateurs et des appareils mobiles (PC, Mac, iOS, Android et Blackberry), révèle les principales tendances en matière d'applications en entreprises, qu'elles soient favorisées sur le lieu de travail ou bien carrément blacklistées par les directions informatiques.

The logo for Absolute Software, with "Absolute" in a bold blue font and "Software" in a grey font.

Facebook boudé par 75% des entreprises françaises

Si seulement 48% des entreprises françaises (ex aequo avec les Etats-Unis) ont affirmé avoir mis en place une politique afin de mettre sur liste noire les applications, on constate que la France prend tout de même davantage de précautions que le Royaume-Uni (44%) et l'Allemagne (35%).

Facebook arrive en tête de ce classement des « bâtes noires » des applications. Le réseau social de Mark Zuckerberg est l'application la plus blacklistée en France, en Allemagne et au Royaume-Uni devant Twitter et YouTube. L'étude révèle que 75% des entreprises françaises l'ont blacklistée - pourcentage le plus élevé des 4 pays concernés par l'étude (Royaume-Uni: 70%, Etats-Unis: 58%, et Allemagne: 57%).

Une liste de « bons élèves » parmi les applications pour 49% des entreprises françaises

Si la France reste méfiante à l'égard des applications, vu leur popularité auprès des employés, et l'utilisation toujours croissante des réseaux sociaux par ces derniers (autant personnellement que professionnellement), les entreprises n'ont pas d'autre choix que de proposer une liste d'applications autorisées et considérées comme sécurisées (whitelist). C'est le cas pour 49% des entreprises françaises, contre 47% en Allemagne et 42% en Grande-Bretagne.

Les Etats-Unis

sont les plus enclins à faire le tri parmi les applications disponibles puisque 67% des entreprises créent une liste.

La vague des applications développées en interne

En réponse aux problèmes de gestion et de sécurisation des applications et aux besoins des employés, 66% des entreprises françaises développent leurs propres applications en interne,

contre 59% aux Etats-Unis, 54% en Grande-Bretagne et 37% en Allemagne. En France, les applications « métiers » internes, permettant la réalisation des tâches courantes, sont celles les plus courantes dans les entreprises et industries françaises (55%).

Si les applications mobiles « sociales » ont le vent en poupe et inquiètent bien souvent les directions informatiques, l'email a encore de beaux jours devant lui. L'application demeure la plus sollicitée par les employeurs et employés, tous pays confondus, juste avant l'accès à l'intranet. En France, 37% des employés sont demandeurs de l'application mail, juste après les Allemands (41%). La fin de l'email n'est visiblement pas pour tout de suite !